

TRÉSORERIE

LIGUE
NORMANDIE
FFHANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
	31/12/23	31/12/22		31/12/23	31/12/22
60 ACHATS			70 VENTES		
REDEVANCES FEDERALES	604 971,05 €	581 280,68 €	RECETTES FEDERALES	603 866,86 €	577 255,56 €
Affiliations, Licences, Mutations	604 971,05 €	581 280,68 €	Affiliations, Licences, Mutations	603 866,86 €	577 255,56 €
Documentation, Boutique, Revue Fédérale			Documentation, Papillons		
Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)			Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)		
6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	39 326,40 €	38 920,33 €	RECETTES LIGUE	464 112,30 €	498 697,30 €
Achat d'études et de prestations	- €	- €	Cotisation Clubs	22 100,00 €	22 200,00 €
Fournitures administratives et autres	1 352,29 €	3 813,91 €	Indexation Licences	357 373,30 €	393 938,30 €
Locations mobilières, Maintenance	13 344,23 €	11 117,45 €	Mutations	84 639,00 €	82 559,00 €
Frais Postaux et Télécommunication	6 190,00 €	6 139,86 €	Vente Produits		
Documentation - Equipements	232,51 €	610,67 €	RECETTES ITFE	122 386,13 €	112 451,65 €
Assurances Ligue	5 100,04 €	5 077,43 €	Participations Stagiaires ITFE	118 538,01 €	112 451,65 €
Siège Ligue (Entretien , Eau/EDF)	11 904,54 €	9 453,90 €	Taxe d'apprentissage IFFE	3 848,12 €	
Cotisations	630,00 €	1 068,83 €	RECETTES DIVERSES	51 146,89 €	43 183,25 €
Dons-relations publiques	572,79 €	1 638,28 €	Recettes Engagements	38 060,00 €	34 860,00 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 066,37 €	70 343,75 €	Mise à disposition de personnel (missions fédérales)	13 086,89 €	8 323,25 €
Missions / Réceptions Commissions	37 085,31 €	24 360,46 €	RECETTES MATCHS	44 500,69 €	- €
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	20 338,86 €	31 754,53 €	Billetterie Franco Allemand U18 Féminines	8 764,00 €	
Frais de formations Personnel	2 637,60 €		Buvette Tournoi de France Féminines	15 242,63 €	
Honoraires	12 868,80 €	13 132,00 €	Reversement FFHB match France - Italie Masculins	20 494,06 €	
Services Bancaires	1 135,80 €	1 096,76 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	276 343,33 €	309 430,00 €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 801,00 €	2 634,22 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB	116 043,65 €	120 231,00 €
Taxes Foncières	2 741,00 €	2 628,00 €	Région Normandie Convention d'objectifs	65 000,00 €	65 000,00 €
Taxe d'Habitation	2 060,00 €		Agence Nationale du Sport PSF	55 433,00 €	64 999,00 €
Taxes diverses	- €	6,22 €	ANS Emploi	12 000,00 €	22 000,00 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	458 913,89 €	431 954,60 €	ANS Pôles Espoirs	21 200,00 €	21 200,00 €
Salaires Bruts et Indemnités	345 526,00 €	327 117,99 €	Aides Unique Emploi Apprentis	6 666,68 €	16 000,00 €
Charges sociales	111 706,13 €	103 569,68 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	247 247,03 €	220 754,40 €
Médecine du travail	1 681,76 €	1 266,93 €	Recettes Diverses	38 875,10 €	26 098,80 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	692 137,18 €	552 018,18 €	Participation CREF Féminines de Caen	27 622,50 €	26 450,00 €
Formation Générale ITFE	78 109,02 €	69 156,97 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	73 143,00 €	67 121,00 €
Formation Générale Stages Jeunes	17 660,82 €	17 310,83 €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	38 022,00 €	37 002,50 €
Finales Jeunes	1 816,21 €	547,32 €	Recettes Arbitrage	36 425,00 €	38 777,50 €
Compétitions Inter-Ligues	9 869,46 €	10 000,44 €	Participation matériel Hand à 4	- €	1 267,40 €
Normandie Avenir	22 551,30 €	- €	Participation Beach	2 160,00 €	- €
Site Accession Féminin + Cref Féminin de Caen	40 713,75 €	39 979,00 €	Championnat de France Inter Comités F	10 939,00 €	20 462,00 €
Pôle Espoirs Féminines du Havre	144 565,87 €	123 647,10 €	Participation Inter Comités M	3 230,00 €	- €
Pôle Espoirs Masculins de Caen	83 778,69 €	75 751,04 €	Participation Clubs repas AG	1 674,00 €	1 421,27 €
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	40 817,68 €	30 930,15 €	Mécénat et partenaires privés	2 700,00 €	- €
Championnat de France Inter Comités	10 867,97 €	22 309,96 €	Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	11 455,00 €	- €
Phase Territoriale Inter Comités	40 368,41 €	26 938,98 €	Produits divers de Gestion Courante	1 001,43 €	2 153,93 €
Contrat Territorial Individualisé FFHB Comités	42 000,00 €	43 644,15 €	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 874 215,89 €	1 677 151,76 €
Développement et Services aux Clubs	40 194,18 €	19 177,83 €	76 PRODUITS FINANCIERS	2 126,72 €	989,00 €
Nouvelles pratiques	52 073,85 €	45 678,26 €	Autres produits financiers	2 126,72 €	989,00 €
Centres d'Entrainements Labellisés	15 000,00 €	21 667,00 €	77 QUOTE PART SUB. Investissements	5 500,73 €	5 500,73 €
Tournoi de France Féminines	9 567,14 €	2 376,21 €	78 REPRISES SUR PROVISIONS	6 975,00 €	4 418,14 €
Match EDF Masculins France-Italie Rouen	437,40 €		Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	6 975,00 €	4 418,14 €
Matches Franco Allemand U18 Féminines	24 527,17 €	- €	Reprise Provision pour risques et Charges		
Valorisation Clubs CMCD	5 430,00 €	- €	789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES	66 357,00 €	45 000,00 €
Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	11 655,00 €		REPRISE FONDS DEDIES	66 357,00 €	45 000,00 €
Charges diverses de gestion courantes	133,26 €	2 902,94 €	79 TRANSFERT DE CHARGES	3 356,09 €	3 490,00 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 874 215,89 €	1 677 151,76 €	Transferts de Charges aide emploi jeunes/prime inflation 2021	- €	700,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	- €	39 079,50 €	Transferts de charges Tuteurs Apprentis	- €	2 790,00 €
Intérêts bancaires	- €	- €	Rembt Prise en charge AFDAS	1 400,00 €	- €
Autres charges financières : Engagements gratuits		8 400,00 €	Rembt Assurance sinistre	1 956,09 €	- €
Autres charges financières : Réducton Licences		30 679,50 €	TOTAL DES PRODUITS	1 893 918,77 €	1 821 170,03 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 975,00 €	4 418,14 €	12 DÉFICIT DE L'EXERCICE	13 567,22 €	- €
Pertes sur créances Irrécouvrables	6 975,00 €	4 418,14 €	TOTAL GENERAL	1 907 485,99 €	1 821 170,03 €
Autres Charges exceptionnelles	- €	- €			
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	26 295,10 €	35 623,86 €			
Dotations aux Amortissements	22 354,04 €	25 648,86 €			
Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	3 941,06 €	9 975,00 €			
689 ENGAGEMENTS A REALISER	- €	55 000,00 €			
Fonds Dédiés		55 000,00 €			
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- €	- €			
TOTAL DES CHARGES	1 907 485,99 €	1 811 273,26 €			
12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- €	9 896,77 €			
TOTAL GENERAL	1 907 485,99 €	1 821 170,03 €			

Explications du Compte de Résultat au 31/12/23 par rapport au 31/12/2022

DÉPENSES :

Frais de fonctionnement : + 406 €

Fournitures administratives : - 2460 € : en baisse car pas eu d'achat spécifique

Location immobilières / Maintenance : 2228 € : changement système de téléphonie fixe + mise à jour de packs office + maintenance informatique sur l'année complète (2022 6 mois)

Siège Ligue Entretien : + 2450 € : facturation plombier + électricien suite fuite d'eau (prise en charge assurance dans recettes) + entretien espaces verts (était effectué par la Mairie jusque mi-2022)

Autres services extérieurs : + 3722 €

Missions / Réceptions : + 12725 € plus de réunions en présentiel

Missions / Réceptions AG/BD/CD/CA : - 11416 € Réunions CA et BD en visio et baisse au niveau AG

Frais de formation du personnel : + 2637 € formation Eurecia

Impôts et taxes : + 2167

Taxe Foncières : + 113 €

Taxe d'Habitation : + 2060 € : changement de règle : 1^{ère} année de paiement de la taxe d'habitation

Charges de personnel : + 26959 €

Salaires bruts et indemnités : + 18408 € : augmentations conventionnelles + indemnités : 1 départ en retraite et 2 ruptures conventionnelles

Charges sociales : + 8136 € : idem que les salaires

Médecine du travail : + 415 € (dépend du nombre de visites effectuées)

Autres charges de gestion courante : + 114974 €

Formation Générale ITFE : + 8952 € aides accordées aux clubs sur fonds dédié 11922 € reste équilibré

Normandie Avenir : + 22551 € : reprise de la manifestation qui n'avait pu se dérouler en 2021 et 2022

Pôle Havre : + 20918 € : augmentation sur plusieurs lignes due au nombre d'athlètes en hausse

Pôle Caen Masculins : + 8027 € baisse au niveau équipements et sous-traitance mais hausse au niveau hébergements restauration, honoraires médecins kinés

Arbitrage : + 9887 € : hausse au niveau achats équipements (+ 12976 € achat provisionné par fonds dédié 2022, pas d'achat livrets arbitrage (-2400 €), augmentation au niveau accompagnements (+ 3771 €), augmentation au niveau des arbitrages coupes + ceux pris en charge par la CTA (+ 2882€)

Phase nationale Inter Comités : - 11442 € sur 2022 nous avons gérer l'organisation des secteurs masculins et féminins et sur 2023 seulement sur le secteur féminin

Inter Comités : + 13430 € : organisation tour Régional (en juin et octobre)

Aide aux Comités : -1644 € : redistribution Contrat Territorial Individualisé en baisse sur 2023

Développement / services aux Clubs : + 21016 € achat fournitures (+2050 €), Equipements (+7448 €), remise en place des fiches actions territoriales (+9600 €)

Nouvelles pratiques : + 6395 € : HandEnsemble (-3931 €) : pas d'achats fauteuils, Beach Handball (+10523 €) : tournoi Normand + coupe de France des Territoires, Hand à 4 (-754) : participation tournoi Handballons-nous vers 2024 du C14 avec baisse des achats, HandFit (+914 €) achat supports de communication

Centres d'entraînements : - 6667 € : en baisse pour être en phase avec le budget

Match équipe de France Féminine : + 7190 € : Buvette prise en charge par la Ligue (voir recettes)

Match équipe de France Masculine : + 437 € : petits achats

Match Franco-Allemand U18 Féminines : + 24527 : Action mise en place cette année. Voir recette billetterie : 8764 € et en attente retour subvention FFHB OFAJ

Valorisation Clubs CMCD : + 5430 € distribution de places de matchs sur les clubs Normands évoluant au plus haut Niveau + bons d'achats chez notre partenaire HN SPORT aux clubs répondant à la CMCD

Affectation fonds de solidarité 21 : 11655 € Ecriture effectuée sur demande du Commissaire aux comptes afin de justifier de l'utilisation du fonds de solidarité perçu par l'Etat en cas de contrôle

Charges Financières : - 39079 €

Plus de prise en charge Engagements et Licences

Charges Exceptionnelles : + 2557 €

Perte sur créances irrécouvrables 2022

Dotations aux Amortissements et dépréciation: -9329 €

Amortissements : - 3295 € Baisse du fait que plusieurs matériels sont arrivés en fin de cycle d'amortissement et provision dépréciation des créances : - 6034 € moins de provision effectuée sur 2023

Fonds dédiés : -55000 €

Pas de mise en place de fond dédié cette année suite au résultat de l'année

RECETTES :**Recettes Ligue : - 34585 € :**

Nous sommes sur la deuxième année de facturation des licences au réel. Jusqu'à la saison 2021/2022, nous facturions par tiers en tenant compte du nombre de licences de la saison antérieure pour le calcul des 2 premiers tiers puis une régularisation en mai sur les licences complémentaires. Depuis septembre 2022, nous facturons au réel qualifié en septembre puis en janvier puis le solde fin mai. Donc sur l'année 2022, nous avons encore la part 2021/2022 de janvier qui venait augmenter le montant des recettes licences de 2022.

Recettes ITFE : + 9934 €

Participation stagiaires + 6086 € + reversement Taxe d'Apprentissage par la FFHB + 3848 €

Recettes Engagements : + 3200 €

Recettes variables en fonction du nombre d'engagement d'équipes en championnats et Coupes

Recettes mise à disposition personnel (missions fédérales) : + 4764 €

Dépend du nombre d'heures de mise à disposition du personnel auprès de la FFHB

Recettes matchs : + 44501 €

Billetterie Franco-Allemand U18 F : + 8764 €, Buvette tournoi de France F : + 15243 € et reversement FFHB match France / Italie Masculins + 20494 €

Subventions d'exploitation : - 33087 €

FFHB : - 4187 € : Contrat Territorial Individualisé (-3463 €) + autres contributions (-724 €)

Région Normandie : idem 2022

ANS PSF : - 9566 €

ANS emploi : - 10000 € (et dernière année)

ANS Pôles : identique à 2022

Aide à l'emploi Apprentis : - 9334€ (plus qu'une apprentie en 3^{ème} année 10 mois)

Autres produits de gestion courante : + 13854 €

Recettes diverses : +12776 € (AG Ligue - 937 €, discipline + 4403 €, sanctions CMCD + 7810 €, CRL + 900 €, amendes sportives + 600 €)

Pôles et Cref : + 8214 € dépend du nombre de Polistes pour la refacturation des hébergements, ressources CSN et équipements

Arbitrage : - 2352 € pas de vente livrets arbitrage

Participations : -15147 € : Participations hébergements restauration Inter Comités Nationaux Féminins (-9523 €), participation Inter Comités Masculins regroupement Normandie +3230 €, Participation Beach +2160 €

Mécénat + partenaires privés : + 2700 €

Affectation fonds de solidarité 21 : 11455 € Ecriture effectuée sur demande du Commissaire aux comptes afin de justifier de l'utilisation du fonds de solidarité perçu par l'Etat en cas de contrôle

Produits divers de gestion courante : - 1153€ divers écarts d'arrondi + équilibre péréquation arbitrage

Produits financiers : + 1138 €

Intérêts bancaires : +1138 € augmentation des intérêts du livret A

Quote-part investissement : identique à 2022

Reprise sur provisions : + 2557 €

Reprise sur dépréciation des créances 2022 passées en pertes

Utilisation des Fonds dédiés 2022 (et solde 2021): + 21357 €

Utilisation ITFE, Féminisation, Hand à 4 Beach et équipements CTA (utilisé 66357 sur les 75000. Reste 8643 € sur l'ITFE reportés en 2024

Transferts de charges : - 134 € (juste un remboursement d'assurance suite au dégât des eaux + une prise en charge AFDAS sur formation Eurecia)

ACTIF					PASSIF		
	31/12/23			31/12/22		31/12/23	31/12/22
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Fonds Associatifs	400 000,00 €	400 000,00 €
Logiciels	4 620,57 €	3 398,28 €	1 222,29 €	1 564,72 €	Autres Réserves	100 000,00 €	100 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Report à nouveau	139 360,50 €	129 463,73 €
Terrains	30 195,92 €		30 195,92 €	30 195,92 €	Excédent exercice		9 896,77 €
Construction Siège LNHB	253 979,70 €	159 943,71 €	94 035,99 €	104 644,21 €	Déficit exercice	-13 567,22 €	
Composants Siège LNHB	167 889,73 €	148 564,50 €	19 325,23 €	21 514,44 €	Sous total	625 793,28 €	639 360,50 €
Matériel Technique	81 916,75 €	81 916,75 €	0,00 €	0,00 €	Subvention d'équipement	4 595,93 €	7 050,73 €
Agencements, Installations	39 441,32 €	39 441,32 €	0,00 €	0,00 €	Subventions d'Investissement	21 921,45 €	24 967,38 €
Matériel de Transport	41 347,96 €	31 819,11 €	9 528,85 €	14 618,44 €	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	652 310,66 €	671 378,61 €
Matériel de Bureau	41 745,03 €	27 174,95 €	14 570,08 €	12 011,89 €	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0,00 €	0,00 €
Mobilier Bureau	38 533,70 €	38 533,70 €	0,00 €	73,10 €	FONDS DEDIES	8 643,00 €	75 000,00 €
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	695 050,11 €	527 394,04 €	167 656,07 €	183 058,00 €	DETTES		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					Dettes financières		
Dépôts et Cautionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Banque Bred	0,00 €	0,00 €
					Intérêts courus à payer	0,00 €	0,00 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	699 670,68 €	530 792,32 €	168 878,36 €	184 622,72 €	Dettes exploitations		
ACTIF CIRCULANT					Fournisseurs	387 135,12 €	352 287,72 €
Créances - Compte de Régularisation					Fournisseurs - Factures non parvenues	20 754,45 €	4 143,79 €
Fournisseur avances et acomptes	2 832,45 €		2 832,45 €	4 912,89 €	Clubs - avoirs à établir	0,00 €	0,00 €
Clubs - Comités - FFHB	353 891,24 €	7 211,06 €	346 680,18 €	249 094,32 €	Organismes Sociaux	37 002,01 €	42 386,46 €
Créances douteuses	7 211,06 €		7 211,06 €	10 245,00 €	Rémunérations dues	0,00 €	0,00 €
Fournisseurs avoirs à recevoir			0,00 €	0,00 €	Etat - Taxe sur les salaires	5 802,00 €	5 418,00 €
Etat - Produits à recevoir			0,00 €	0,00 €	Collectif débiteur et créateur	1 560,68 €	1 201,70 €
Produits à recevoir	22 005,00 €		22 005,00 €	22 461,34 €	Créiteurs divers	26 247,00 €	127 002,00 €
<i>total créances</i>	385 939,75 €	7 211,06 €	378 728,69 €	286 713,55 €	Assurance licences MMA	3 206,77 €	967,62 €
Comptes Financiers					Charges à payer	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières placement			0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	89 300,00 €	0,00 €
Banque Bred Ligue	447 619,03 €		447 619,03 €	580 382,30 €	Fonds de valorisation 1er club	532,00 €	
Compte sur Livret	75 042,93 €		75 042,93 €	72 916,21 €	TOTAL DETTES	571 540,03 €	533 407,29 €
Caisse	0,00 €		0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL	1 232 493,69 €	1 279 785,90 €
<i>total comptes financiers</i>	522 661,96 €	0,00 €	522 661,96 €	653 298,51 €			
Régularisation							
Charges constatées d'avance	54 979,14 €		54 979,14 €	43 011,72 €			
Charges constatées d'avance FFHB	107 245,54 €		107 245,54 €	112 139,40 €			
<i>total charges constatées d'avance</i>	162 224,68 €		162 224,68 €	155 151,12 €			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 070 826,39 €	7 211,06 €	1 063 615,33 €	1 095 163,18 €			
TOTAL GENERAL	1 770 497,07 €	538 003,38 €	1 232 493,69 €	1 279 785,90 €			

Explications comptes de bilan 2023

ACTIF

Clubs / Comités / FFHB / Divers : 353891 €

Hausse par rapport à 2022. Certains clubs n'ont pas payé le solde de la facturation de septembre (paiement en 3 fois) + les factures établies en décembre

Produits à recevoir : 22005 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2024 qui concerne la partie 09 à 12/23

Charges constatées d'avance :

107245.54 € : correspond à la part fédérale des licences 2023/2024 affectée sur 2023 : la FFHB nous a facturés en décembre les licences qualifiées du 30 septembre au 31 décembre avec prélèvements de février à mai 2024. Nous avons imputé la facturation sur 2024 puisque nous facturons les clubs en janvier.

54979.14 € : Toutes les autres factures datées de 2023 dont une partie de la facturation concerne 2024

Eurecia : 1159.52 € abonnement annuel part 01 à 09/24 / CRN Granville facturations partie stages 04/24, OVH : 36.36 € part abonnement internet 01 à 04/24 / CRJS Havre : 49410 € Hébergements CRJS Pôle Féminin part 01 à 06/24 / LOCADD : 299.98 € location maintenance téléphonie part 01/24 / Orange : 649.26 € abonnement internet et portables part 01/24 / EDF : 40.39 € abonnement part 01/24

PASSIF

Subvention d'Equipement : 4595.93 €

Il s'agit de la subvention régionale de 12274 € concernant l'achat du véhicule dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 10/11/2020 au 09/11/2025).

La part 2023 est donc de 2454.80 € reste donc à répartir : $7050.73 - 2454.80 = 4595.93$ €

Subvention d'Investissement : 21921.45 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans.

Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 21921.45 € à « amortir » soit encore 7.2 ans (déjà « amorti » 69547.96 € : $91469.41 - 69547.96 = 21921.45$ €)

Fournisseurs + factures non parvenues au 31/12 : 407889.57 €

Quelques factures à payer en 2024 dont FFHB 315285.58 €

Etat – Taxe sur les salaires : 5802 €

Petite hausse par rapport à 2022 (en fonction de la masse salariale) à payer sur 2024

Créditeurs divers : 26247 €

Le Fonds de solidarité 2021 de 100755 € a été basculé en produits constatés d'avance pour 89300 € et 11955 € ont été intégrés au compte de résultat pour justifier de son utilisation, au cas où il y aurait un contrôle sur conseil du Commissaire aux comptes

Reste l'aide au paiement URSSAF : 26247 €

Produits Constatés d'avance : 89300 €

Voir explication dans créditeurs divers

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

*Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 11 pages*

Bois-Guillaume

95 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

contact@expertisecrg.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

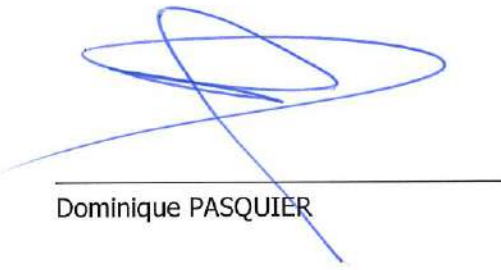
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 7 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 620,57	3 398,28	1 222,29	1 564,72
Immobilisations corporelles				
Terrains	30 195,92		30 195,92	30 195,92
Constructions	421 869,43	308 508,21	113 361,22	126 158,65
Installations techniques, matériel et outillage	81 916,75	81 916,75		
Autres immobilisations corporelles	161 068,01	136 969,08	24 098,93	26 703,43
Immobilisations financières				
Total I	699 670,68	530 792,32	168 878,36	184 622,72
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 832,45		2 832,45	4 912,89
Créances				
Usagers et comptes rattachés	361 102,30	7 211,06	353 891,24	301 139,37
Autres créances	22 036,58		22 036,58	22 661,34
Divers				
Disponibilités	522 661,96		522 661,96	655 421,09
Charges constatées d'avance	162 224,68		162 224,68	155 151,12
Total II	1 070 857,97	7 211,06	1 063 646,91	1 139 285,81
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 770 528,65	538 003,38	1 232 525,27	1 323 908,53

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : contact@expertisecrg.fr

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	139 360,50	129 463,73
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 567,22	9 896,77
Situation nette (sous-total)	625 793,28	639 360,50
Subventions d'investissement	26 517,38	32 018,11
Total I	652 310,66	671 378,61
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	8 643,00	75 000,00
Total II	8 643,00	75 000,00
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires		2 122,58
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		2 122,58
Emprunts et dettes financières diverses	532,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 889,57	356 631,51
Dettes fiscales et sociales	42 835,59	47 804,46
Autres dettes	31 014,45	170 971,37
Produits constatés d'avance	89 300,00	
Total IV	571 571,61	577 529,92
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 232 525,27	1 323 908,53

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : contact@expertisecrg.fr

RCS : 383 615 822 - APE : 6920Z

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ventes de marchandises	15 242,63	
Production vendue	160 882,96	120 774,90
Subventions d'exploitation	160 299,68	189 199,00
Reprises et Transferts de charge	10 331,09	7 908,14
Cotisations	1 106 039,16	1 110 812,86
Autres produits	247 247,03	220 754,40
Produits d'exploitation	1 700 042,55	1 649 449,30
Achats de marchandises	63 607,97	32 264,08
Autres achats non stockés et charges externes	612 849,40	523 956,19
Impôts et taxes	12 512,74	13 999,77
Salaires et Traitements	345 526,00	327 117,99
Charges sociales	101 828,03	93 471,06
Amortissements et provisions	26 295,10	35 623,86
Autres charges	741 018,63	690 730,81
Charges d'exploitation	1 903 637,87	1 717 163,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	-203 595,32	-67 714,46
Opérations faites en commun	116 043,65	120 231,00
Produits financiers	2 126,72	989,00
Charges financières		39 079,50
Résultat financier	2 126,72	-38 090,50
RESULTAT COURANT	-85 424,95	14 426,04
Produits exceptionnels	5 500,73	5 500,73
Charges exceptionnelles		30,00
Résultat exceptionnel	5 500,73	5 470,73
Report des ressources non utilisées	66 357,00	45 000,00
Engagements à réaliser		55 000,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-13 567,22	9 896,77
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 232 525 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 13 567 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/04/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : contact@expertisecrg.fr

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 621			4 621
Immobilisations incorporelles	4 621			4 621
- Terrains	30 196			30 196
- Constructions sur sol propre	253 980			253 980
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	167 890			167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			81 917
- Installations générales, agencements aménagement divers	39 441			39 441
- Matériel de transport	41 348			41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 346			80 279
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	690 117			695 050
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	694 738			699 671

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 056			3 398
Immobilisations incorporelles	3 056			3 398
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	290 460			302 979
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 251			5 529
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			81 917
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 441			39 441
- Matériel de transport	26 730			31 819
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 261			65 709
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	507 059			527 394
ACTIF IMMOBILISE	510 115			530 792

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 545 364 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	361 102	361 102	
Autres	22 037	22 037	
Charges constatées d'avance	162 225	162 225	
Total	545 364	545 364	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	32
PRODUITS A RECEVOIR	22 005
Total	22 037

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 571 572 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 890	407 890		
Dettes fiscales et sociales	42 836	42 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	31 546	31 546		
Produits constatés d'avance	89 300	89 300		
Total	571 572	571 572		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	20 754
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	13 254
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	5 897
Total	39 906

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	162 225		
Total	162 225		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	89 300		
Total	89 300		

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

Ce rapport contient 2 pages

Bois-Guillaume

95 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

contact@expertisecrg.fr

S.A.S. au capital de 100 000 € - Siège social : 95 Allée Alfred Nobel - 76230 BOIS-GUILLAUME

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rouen - R.C.S. Rouen B 383 515 822 - N° Identification T.V.A. C.E. : FR 20 383 515 822

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 7 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION

Dominique PASQUIER

BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES D'EXPLOITATION		Budget 2024	PRODUITS D'EXPLOITATION		Budget 2024	
60	ACHATS		70	VENTES		
	REDEVANCES FEDERALES	605 000,00 €		RECETTES FEDERALES	605 000,00 €	
61	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 400,00 €		RECETTES LIGUE	472 400,00 €	
	Fournitures administratives	2 000,00 €		Frais de secrétariat	22 400,00 €	
	Locations mobilières, Maintenance	13 000,00 €		Indexation Licences	360 000,00 €	
	Frais Postaux et Télécommunication	6 200,00 €		Mutations	90 000,00 €	
	Documentation - Equipements	1 200,00 €		Vente produits		
	Assurances Ligue	5 200,00 €		RECETTES ITFE	124 600,00 €	
	Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	12 000,00 €		Participations stagiaires ITFE	120 000,00 €	
	Cotisations (CROS+CSN)	800,00 €		Reversement Taxe apprentissage IFFE	4 600,00 €	
	Dons-relations publiques	1 000,00 €		RECETTES DIVERSES	48 000,00 €	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 140,00 €		Engagements Clubs	38 000,00 €	
	Missions	38 000,00 €		Mise à disposition personnel Ligue / FFHB	10 000,00 €	
	Frais de réunions (CA, BD, Commissions)	20 000,00 €				
	Frais de formation	2 000,00 €				
	Honoraires	13 000,00 €				
	Services Bancaires	1 140,00 €				
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 820,00 €				
	Taxe Foncière	2 750,00 €				
	Taxe Habitation	2 070,00 €				
64	CHARGES DE PERSONNEL	410 000,00 €	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	253 817,00 €	
	Salaires et charges	410 000,00 €		Contrat Territorial Individualisé FFHB Normandie	113 000,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	582 500,00 €		Convention d'objectifs Région Normandie	65 000,00 €	
	Formation Générale ITFE Cadres Techniques	70 000,00 €		Région Normandie investissement véhicule (part 2024)	450,00 €	
	Formation Générale Stages Jeunes	18 000,00 €		Agence Nationale du Sport PSF	52 000,00 €	
	Finales Jeunes	2 000,00 €		ANS PPF Féminin et Masculin	20 700,00 €	
	Compétitions Inter-Ligues	11 000,00 €		Aide Unique Emploi Apprentis	2 667,00 €	
	Normandie Avenir	20 000,00 €		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	222 500,00 €
	PPF Féminin site accession CAEN	28 500,00 €		Recettes diverses	39 000,00 €	
	PPF Féminin pole espoir du HAVRE	139 000,00 €		Participation CREF Caen	21 800,00 €	
	PPF Masculin pole espoir de CAEN	84 000,00 €		Participation Pôle Féminin du Havre	70 000,00 €	
	Arbitrage Championnats (+Suivis et Stages Arbitres)	40 000,00 €		Participation Pôle Masculin de Caen	38 000,00 €	
	Championnat de France Inter-Comités	13 000,00 €		Frais Administratifs CTA	38 000,00 €	
	Phase Territoriale et Phase Nationale Inter Comités	21 000,00 €		Championnat de France Inter Comités M	10 000,00 €	
	Contrat Territorial Individuel FFHB reversement Comités	40 000,00 €		Participation clubs repas AG	1 700,00 €	
	Développement et Services aux Clubs	30 000,00 €		Mécénat et partenaires privés	3 000,00 €	
	Nouvelles pratiques et Beach	40 000,00 €		Produits divers de gestion courante	1 000,00 €	
	Centres Entraînements clubs labellisés	20 000,00 €				
	Valorisation Clubs CMCD	6 000,00 €				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 717 860,00 €		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 726 317,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	- €	76	PRODUITS FINANCIERS	2 100,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	77	QUOTE PART SUB. Investissements et Equipements	5 500,00 €	
	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00 €	78	REPRISE SUR PROVISIONS	3 000,00 €	
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	24 700,00 €	789	REPRISE FONDS DEDIES	8 643,00 €	
	Dotations aux Amortissements - Provisions	22 700,00 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES		
	Dotation Provisions Dépréciation créances	2 000,00 €				
689	FONDS DEDIES					
	TOTAL DES CHARGES	1 745 560,00 €		TOTAL DES PRODUITS	1 745 560,00 €	

Explications du Budget prévisionnel 2024

CHARGES :

Redevances Fédérales : 605000 €

Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/24 avec tarif 2024/2025

Frais de fonctionnement : 41400 €

Légère augmentation de chaque ligne par rapport à 2023 en lien avec l'inflation

Autres services extérieurs : 74140 €

Presque Identique au réalisé 2023

Impôts et taxes... : 4820 € idem 2023 (inclus taxe habitation)

Charges de personnel : 410000 € en baisse suite variation personnel (1 personne en -)

Autres charges de gestion courante : 582500 €

Postes en baisse surtout au niveau CREF, Inter Comités et pas de matchs Equipes de France prévus

Charges Exceptionnelles : 3000 €

Perte sur créances irrécouvrables

Dotation aux amortissements et dépréciation : 24700 €

Légère baisse due au matériel en fin d'amortissement

PRODUITS :

Recettes FFHB : 605000 € (idem charges redevances FFHB)

Recettes Ligue : 472400 €

Prise en compte du nombre de licences 2023/2024 au 30/04/24. Tarif Ligue inchangé

Recettes ITFE : 124600 €

Estimation Participation stagiaires

Recettes diverses : 48000 €

Dont Recettes Engagements : 38000 €

Dont recettes Mise à Disposition personnel LNHB auprès de la FFHB : 10000 €

Subventions d'exploitation : 253817 €

CTI FFHB : en légère baisse

Convention d'objectifs Région Normandie : Idem 2023

ANS Pôles : baisse par rapport à 2023

Aide à l'emploi Apprentis : - 4000 par rapport à 2023 (nouveau contrat pour la rentrée)

Et plus d'ANS emploi (fin sur 2023)

Autres produits de gestion courante : 222500 €

Recettes diverses : activités normales

Pôles et Cref : Participation des familles sur les facturations du CRJS Havre et du CSN Caen

Frais administratif CTA : hausse par rapport à 2023 (suite changement sur poules N3F et PNF en 23/24)

Participation Inter-Comités Phase Nationale : participation des Comités sur les frais d'hébergement et de restauration (1 seul secteur à domicile)

Produits financiers : 2100 € intérêts livret A idem 2023

Quote Part subv. Investissements et Equipements : 5500 € idem 2023

Reprise sur Amortissements / dépréciations et provisions : 3000 €

Reprise sur dépréciation créance

Utilisation des Fonds dédiés 2022 : 8643 €

Reprise pour utilisation des fonds dédiés solde 2022

REDEVANCES LIGUE

	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
<p align="center">Frais de SECRETARIAT</p> <ul style="list-style-type: none"> . Club Nat./ Régional . Club Départemental 	<p>200</p> <p>100</p>	<p>200</p> <p>100</p>
<p align="center">INDEXATION LICENCES et MUTATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Plus de 16 ans (dont Beach compétitive et Parahand) . plus de 16 ans dirigeants . 12 à 16 ans (dont Beach compétitive) . Moins de 12 ans - Loisirs Hand à 7 / à 4, Baby, Handfit, Handensemble, Loisir Beach . Evenementielles <p>Mutations à partir de 13 ans</p>	<p>18,10</p> <p>18,10</p> <p>14,80</p> <p>13,80</p> <p>13,80</p> <p>gratuit</p> <p>17</p>	<p>18,10</p> <p>18,10</p> <p>14,80</p> <p>13,80</p> <p>13,80</p> <p>gratuit</p> <p>17</p>
<p align="center">MUTATION (avec part fédérale)</p> <ul style="list-style-type: none"> . Plus de 16 ans (FFHB + LNHB) . De 13 à 16 ans (FFHB + LNHB) . 12 ans et Moins . Dirigeants 	<p>(90+97) = 187</p> <p>(54+53) = 107</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p>	<p>(90+97) = 187</p> <p>(54+53) = 107</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p>
<p align="center">DROITS DE CONSIGNATION</p> <p>Régional</p> <p>National</p> <p align="center">Appel au Jury d'appel</p> <p>Clubs Rég.</p> <p>Clubs Nat.</p>	<p>200</p> <p>400</p> <p>400</p> <p>750</p>	<p>200</p> <p>400</p> <p>400</p> <p>750</p>
<p align="center">Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *</p>	<p>150</p>	<p>150</p>

* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités

REDEVANCES LIGUE

ENGAGEMENTS	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
DIVISION		
Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)		
Pré-Nationale Masculins	1850	1850
Excellence Régionale Masculins	300	300
Honneur Régional Masculins	220	220
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	180	180
-17 ans Excellence Régionale Masculins	130	130
-17 ans Honneur Régionale Masculins	110	110
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Honneur Régionale Masculins	90	90
-13 ans Excellence Régionale Masculins	90	90
	gratuit	gratuit
Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)		
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	1850	1850
Excellence Régionale Féminines	240	240
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	190	190
-17 ans Excellence Régionale Féminines	130	130
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	110
-13 ans Excellence Régionale Féminines	90	90
	gratuit	gratuit
Coupe de Normandie + 16 ans	40	40
Coupe de France clubs Régionaux	50	50

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

Frais administratifs CTA <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
DIVISION		
Pré-Nationale Masculine	400	400
Excellence Masculine	350	350
Honneur Masculine	250	250
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	300	300
Excellence Féminine	250	250

Sanction CTA	Saison 2022/2023	Saison 2024/2025
Quota arbitrage club non réalisé (par match)	15	15



REDEVANCES LIGUE

PEREQUATION KM	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
<i>DIVISION</i>		
Pré-Nationale Masculins	220	220
Excellence Masculins	160	160
Honneur Masculins.	120	120
Pré-Nationale / N 3 Féminines	160	160
Excellence	120	120

FORFAIT	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
<i>Masculins</i>		
Pré-Nationale	210	210
Excellence	210	210
Honneur	210	210
-19 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-19 ans Territoriale Masculins	110	110
-17 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-17 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-13 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
<i>Féminines</i>		
Pré-Nationale + Nationale 3	210	210
Excellence	210	210
-19 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-19 ans Territoriale Féminines	110	110
-17 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	110
-13 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines	210	210
Jeunes	110	110
Coupe de France		engagement conservé
1er tour	engagement conservé	conservé
à partir du 2ème tour	50	50



REDEVANCES LIGUE

CMCD Régionale	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Socle de base non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85
Seuil de ressource non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85

Divers	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : 1ère infraction	mise en demeure	<i>mise en demeure</i>
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : à partir de la 2ème infraction	50	50
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40	40
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000	de 100 à 5000
Absence de maillots différents	130	130
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement	Avertissement	Avertissement
A partir du 2ème manquement	150	150
Absence de responsable de l'espace de compétition	20	20
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50	50
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50	50
- jeunes	20	20
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique (<i>hors panne informatique</i>)	210	210
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20	20
Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	20	20
Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	20	20
Officiel de banc ou de table non licencié	20	20
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20	20
transmise au-delà du 3ème jour ouvrable	130	130
Non communication d'un Résultat	30	30
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50	50
jeunes et < 18 ans	20	20
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Tournoi Régional	110	110
Tournoi National	320	320
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210	210

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Avertissement et/ou blâme	30	30
Date Suspension Ferme	60	60
Date Suspension Sursis	30	30
Suspension 1 an ou 2 ans	1000	1000
Suspension 3 ans ou plus	1400	1400
Inéligibilité à temps (par an)	350	350
Radiation	1600	1600
Par date de rencontre à Huis Clos	150	150
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75	75
Par date de Suspension de Salle	190	190
Par date suspension salle niveau Départemental	95	95
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups ou comportement collectif inacceptable de l'équipe	150 + N points de retrait	150 + N points de retrait
Corruption ou/et tentative de corruption	1500 à 3000	1500 à 3000

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 22.4 du règlement disciplinaire + annexe 5 du règlement disciplinaire et article 3.2 du guide financier.



REDEVANCES FEDERALES

	Licence	Maison du Handball	Assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
LICENCES COMPETITIVES					
Dirigeant et Blanche Dirigeant	12,08	6,00	0,68	0,99	19,75
Dirigeant 12-16 ans article RG 37	12,08	6,00	0,68	0,99	19,75
Blanche joueur HAND A 7	26,29	6,00	1,64	2,64	36,57
+ 16 ans HAND A 7	26,29	6,00	1,64	2,64	36,57
+ 16 ans BEACH	19,33	6,00	1,64	2,64	29,61
+ 16 ans PARAHAND	19,33	6,00	1,64	2,64	29,61
de 12 à 16 ans HAND A 7	15,15	6,00	0,72	1,02	22,89
de 12 à 16 ans BEACH	10,44	6,00	0,72	1,02	18,18
- 12 ans	10,44	6,00	0,37	0,29	17,10

LICENCES NON COMPETITIVES					
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 + 16 ans	18,63	6,00	1,60	2,36	28,59
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 de 6 à 16 ans	6,33	6,00	0,66	0,89	13,88
LOISIR BEACH + 16 ans	18,63	6,00	1,60	2,36	28,59
LOISIR BEACH 6-12 et 12-16 ans	6,33	6,00	0,66	0,89	13,88
HANDFIT 12-16 ans et + 16 ans	18,63	6,00	1,60	2,36	28,59
HANDESEMBLE 6-12 ans / 12-16 ans / +16 ans	6,33	6,00	0,66	0,89	13,88
BABY HAND (0 -5 ans)	10,44	6,00	0,37	0,29	17,10

PRATIQUE EVENEMENTIELLE	0,00	0,00	0,06	0,13	prise en charge FFHB
--------------------------------	------	------	------	------	----------------------

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;

Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150€ ou 240€

DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS		
Aide à la création nouveau club		
Aide au titre de la première saison (article 16.1.3 des RG FFHB) :		
Condition d'obtention de l'aide :		1 300 €
- La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée		
- Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs.		
Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)		

<u>AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS</u>	Affiliation	Handmag (support digital) accès et diffusion illimités	Approches Handball (support digital) accès et diffusion illimités	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	65	65	46	176

Tarifs sous réserve de modifications Fédérales

REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS

En raison de la mise en place de la nouvelle architecture des formations Fédérales validées par France Compétence, la Ligue vous communiquera très prochainement les tarifs ITFE définis dans le cadre de la nouvelle architecture des formations définie en Normandie

AUTRES TARIFS LIGUE

TARIF FRAIS KILOMETRIQUES

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
---	---------------------

TARIFS ARBITRAGE

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale : (barème kilométrique : tarif Ligue) du 1er au 5ème tour	30 € par match sec et 50 € par tournoi	
	Finale de zones et de secteurs (barème kilométrique : 0.30 € du km par juge arbitre)	60 € par juge arbitre et par tournoi	
JEUNES	- 18 France M / - 17 France F (voir barème kilométrique FFHB)	30 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Coupes - finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
MATCH AMICAL		50% du TARIF CHAMPIONNAT selon le niveau de jeu le plus élevé	
FORMATION	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial Suivi sur -17 CF & -18 CF à Seniors (Niveau Honneur Régional minimum)	50 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial SUIVI sur niveau « départemental »	35 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL sur RENCONTRES JEUNES -17 et en dessous	30 €	
	JUGE Délégué Territorial	40 €	

+ FRAIS KILOMETRIQUES : 0,40 €/KM pour tous, pas de forfait sur faible kilométrage, prise en charge des frais de péage.
Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

ECHEANCES POUR LA SAISON 2024-2025

MOIS DE JUIN

- . Affiliation FFHB et Cotation Clubs LNHB

(La facture de l'affiliation et de la cotation LNHB sera à payer dès réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)

MOIS DE SEPTEMBRE

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)

MOIS DE DECEMBRE

- . Engagements Championnats Jeunes
- . Coupes de Normandie

MOIS DE JANVIER

- . 2ème facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)
- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

MOIS DE JUIN

- . Solde des licences de la saison 24/25.

Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture MAIS QUE certaines factures sont à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.

Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en 3 échéances.